CANADA – Procès pour contaminations

Par

Publié le 30/11/2002

950 agriculteurs biologiques du Saskatchewan ont déposé, devant la Cour de Queen's Bench, un recours collectif contre Monsanto et Bayer. Ils estiment que la dissémination dans l'environnement du colza transgénique est responsable d'une perte de plus de 14 millions de dollars canadiens (évaluation réalisée par J. Wallace Hamm de darWall Consultants). Les agriculteurs demandent à être dédommagés pour leurs pertes dues à la contamination de leur variété biologique par du pollen transgénique, et qu'une injonction soit établie contre l'introduction du blé transgénique. Si le blé transgénique est introduit, des pertes d'environ 85 millions $ pour le marché de l'Union européenne sont envisagées pour la prochaine décennie. Rene van Acker, de l'Université du Manitoba, déclare : « la probabilité de contamination du canola non-OGM par le canola transgénique dans l'Ouest Canadien est très haute et peut-être absolue ; le canola non-OGM est considérablement contaminé dans l'Ouest Canadien, et il est fort probable qu'une introduction de blé transgénique avec seulement les règlements de confinement qui existaient lors de l'introduction du canola transgénique, occasionnerait une dissémination incontrôlée des transgènes dans le génome du blé de l'Ouest Canadien, et cela à un taux plus rapide et une étendue même plus vaste qu'avec le canola ».

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/canada-proces-pour-contaminations/